



EU expertise on social protection,
labour and employment

GUIDE POUR LES INSTITUTIONS DES PAYS PARTENAIRES

Version du 7 juillet 2017

SOCIPEUX+ is implemented by

Partnership led by:



Co-funded by the EU

À propos de SOCIEUX+

L'Union européenne (UE) encourage et entretient le dialogue sur la protection sociale et les politiques de l'emploi inclusives avec un plus grand nombre de pays partenaires. Cet effort a été confirmé dans la Communication de la Commission européenne (CE) COM (2016) 740 final - « Proposition concernant un nouveau consensus européen pour le développement - Notre monde, notre dignité, notre avenir ». De nombreuses activités de coopération dans différents pays dans ces domaines sont financées par des instruments géographiques ou thématiques. Un écart avait cependant pu être observé dans la coopération européenne avec des pays tiers concernant le soutien de mesures à court terme et de coopération entre pairs pour promouvoir le développement de la protection sociale.

SOCIEUX+, groupe d'experts européens sur l'emploi, le travail et la protection sociale est un système d'assistance établi et cofinancé par l'UE (au travers de la Direction générale de l'Union européenne pour le développement et la coopération : EuropeAid), la France, l'Espagne et la Belgique et mis en œuvre par le biais d'un partenariat composé de quatre partenaires : Expertise France, leader du partenariat pour la mise en œuvre, la Fundación Internacional y para Iberoamérica de Administración y Políticas Públicas (Fondation Internationale et pour l'Ibéro-Amérique d'Administration et Politiques Publiques) (FIIAPP), la Belgian International Cooperation on Social Protection (Coopération belge sur la protection sociale) (BELINCOSOC) et la Belgium Technical Cooperation (Coopération technique de Belgique) (BTC).

L'objectif général de ce groupe est d'étendre et d'améliorer l'accès à de meilleures opportunités d'emploi et à des systèmes de protection sociale inclusifs dans les pays partenaires.

L'objectif spécifique est d'accroître les capacités des pays partenaires afin d'améliorer la conception, la gestion et la surveillance de stratégies pour l'emploi durables et efficaces et de systèmes de protection sociale, grâce à un développement des connaissances et à une aide technique à court terme entre pairs.

SOCIEUX+ soutient les efforts des pays partenaires (PP) de l'UE dans la réforme, le développement et l'extension de leurs systèmes de protection sociale et le renforcement des politiques pour l'emploi et le travail. L'objectif de ce groupe est d'accroître les capacités des pays partenaires afin d'améliorer la conception, la gestion et la surveillance de stratégies pour l'emploi durables et efficaces et de systèmes de protection sociale, grâce à un développement des connaissances et à une aide technique à court terme entre pairs. SOCIEUX+ :

- Reconnaît l'impact de la protection sociale et de l'emploi sur la réduction de la pauvreté et la vulnérabilité ;
- Soutient les efforts des gouvernements partenaires pour la promotion de systèmes pour l'emploi et la protection sociale durables et inclusifs ;
- Complète les efforts réalisés au moyen d'autres initiatives de l'Union européenne.

SOCIEUX+ permet de mettre rapidement l'expertise européenne à disposition avec des coûts de transaction minimaux pour les institutions partenaires. Ce programme s'appuie sur l'expertise des organismes mandatés ou publics, des organisations non-gouvernementales et d'importantes organisations de la société civile des États membres de l'UE et des organisations internationales spécialisées. Il peut également soutenir la coopération Sud-Sud et triangulaire grâce à la mobilisation de professionnels issus des pays partenaires. SOCIEUX+ est opérationnel depuis septembre 2016.

Cet instrument est une extension de SOCIEUX (Social Protection European Union Expertise in Development Cooperation) qui a été établi en 2013 et progressivement intégré.

Objectif de ce guide

Le Guide pour les Institutions partenaires fournit des informations concernant SOCIEUX+. Il couvre les aspects suivants du programme :

- le fonctionnement du dispositif ;
- le champ d'intervention du dispositif dans les domaines de la protection sociale, du travail et de l'emploi ;
- les différents types d'interventions possibles ;
- le processus de présentation des candidatures que les institutions partenaires (IP) doivent respecter pour demander de l'aide dans le cadre de SOCIEUX+ ;
- les aspects financiers et logistiques de l'organisation d'Actions et d'Activités.

Table des matières

À propos de SOCIEUX+2

Objectif de ce guide2

Définition et acronymes4

1 Qu'est-ce que SOCIEUX+ ?5

 SOCIEUX+ en bref5

 Les actions de SOCIEUX+5

 Les pays et institutions partenaires de SOCIEUX+6

 Les domaines d'assistance technique de SOCIEUX+6

 Le travail et l'emploi6

 La protection sociale7

 Principes de coopération de SOCIEUX+7

 Mobilisation de l'expertise7

2 Comment fonctionne SOCIEUX+8

 COMMENT PRÉSENTER UNE DEMANDE8

 CRITÈRES D'ÉVALUATION8

 Approbation de la demande9

3 Finances et logistique9

 Coûts supportés par SOCIEUX+9

 Implication de l'institution partenaire9

Annexe 1. Liste des pays éligibles dans le cadre de SOCIEUX+ 10

Définition et acronymes

Terme/acronyme	Définition
Action	Intervention à court terme préparée et mise en œuvre en réponse à des demandes et des besoins spécifiques au sein des institutions/pays partenaires. Une action est en général composée de plusieurs activités interconnectées.
Activité	Mesure d'assistance technique qui fait partie d'une action.
ASF	L'allocation supplémentaire fixe (ASF) est une indemnité destinée aux <i>experts publics</i> (y compris les experts retraités) ou à leur institution d'origine accordée pour chaque journée de travail et journée de déplacement effective, si le cadre juridique du pays de résidence le permet.
Assistance technique	Assistance non financière fournie par des experts/spécialistes/professionnels dans un domaine technique donné. Elle peut entre autres prendre la forme d'échange d'informations et d'expertise, de formation professionnelle, de transfert de connaissances pratiques et peut aussi impliquer le transfert de données techniques.
Expert (privé)	Consultant privé
Expert (public)	Professionnel (y compris les experts retraités) des administrations publiques, des organismes mandatés, des organisations internationales, des universités, des partenaires sociaux et de la société civile.
Honoraires	La rémunération des <i>experts privés et indépendants</i> est basée sur un tarif journalier fixé en fonction du nombre d'années d'expérience professionnelle pertinente.
Indemnité journalière	Indemnité forfaitaire journalière destinée à couvrir les frais de voyage engagés par les experts mobilisés lors de l'activité/la mission/l'événement, tels que les frais d'hébergement, les repas, le transport local et les dépenses diverses.
Institution partenaire	Institution publique ou mandatée dans un pays partenaire pour lequel SOCIEUX+ mobilise une expertise dans le cadre d'une action d'assistance technique.
Mission	Prestation de services ou participation à un événement dans le cadre d'actions/activités réalisées en dehors du lieu normal d'affectation de l'expert.
Pays partenaire	Pays éligible dans lequel SOCIEUX+ collabore avec une institution locale par la mobilisation d'une assistance technique.
ToREx	Les termes de référence pour les experts (ToREx) décrivent les objectifs, le fondement, le domaine et la nature de l'assistance demandée, le domaine et le niveau d'expertise requis, le calendrier provisoire ainsi que les résultats à atteindre et les activités à mettre en œuvre.

1 QU'EST-CE QUE SOCIEUX+ ?

SOCIEUX+ en bref

SOCIEUX+, groupe d'experts européens sur l'emploi, le travail et la protection sociale, est un système d'assistance établi pour améliorer les capacités des pays partenaires à concevoir et à gérer des politiques de travail et d'emploi ainsi que des systèmes de protection sociale inclusifs, efficaces et durables. SOCIEUX+ offre une expertise européenne de qualité à court terme, entre pairs. Le dispositif s'appuie principalement sur l'expertise des organismes publics ou mandatés des États membres de l'UE, ainsi que des organisations pertinentes de la société civile et des organisations internationales spécialisées. Il peut également soutenir la coopération Sud-Sud et triangulaire grâce à la mobilisation de professionnels issus des pays partenaires.

Cette assistance technique est fournie par SOCIEUX+ dans le cadre d'une action de SOCIEUX+.

Les actions de SOCIEUX+

Les actions de SOCIEUX+ sont des microprojets mis en œuvre par le biais d'interventions d'assistance technique à court terme. Ces actions prennent généralement la forme de plusieurs *activités* à court terme traitant les besoins et/ou les lacunes dans les domaines couverts par le travail de SOCIEUX+.

Les actions peuvent corriger des lacunes structurelles ou institutionnelles ou offrir un savoir-faire et une assistance technique ad hoc afin de renforcer des capacités existantes ou répondre à des besoins ponctuels, y compris :

- L'évaluation des lacunes et des besoins pour le renforcement des capacités ;
- La conception du renforcement des capacités et des mesures de développement ;
- L'analyse sectorielle et fonctionnelle (et les recommandations) ;
- La conception de systèmes et la formulation de politiques ;
- L'examen et la formulation de cadres juridiques et réglementaires ;
- Le soutien à la planification stratégique ;
- La gestion et le traitement des données et des informations ;
- Et d'autres interventions pertinentes en accord avec les objectifs spécifiques de SOCIEUX+.

SOCIEUX+ se consacre principalement aux activités qui se déroulent au sein du pays partenaire, même si des mesures telles que le soutien à distance et des visites d'étude dans des pays tiers peuvent également être envisagés dans des cas justifiés. Les activités sur place sont mises en œuvre par des missions de courte durée comprises entre 1 et 3 semaines réalisées en général par une équipe de deux experts mobilisés provenant de différents États membres ou institutions de l'UE.

Dans la pratique, les *activités de SOCIEUX+* peuvent prendre différentes formes :

- Des conseils et consultations d'experts sur des problèmes techniques spécifiques ;
- Des examens et études de documents/programmes ;
- Un soutien d'expert pour la rédaction de la législation/des stratégies ;
- Des séminaires de formation des formateurs ;
- Des formations techniques ;
- Des missions d'enquête/évaluation ;
- Des tables rondes ;
- Des ateliers thématiques ;
- Et tout autre type de mesure pouvant être fournie par le biais d'un échange à court terme entre pairs.

Aucun financement ni achat d'équipements ou d'infrastructures n'est possible dans le cadre de SOCIEUX+.

Les pays et institutions partenaires de SOCIEUX+

Les actions peuvent être mises en œuvre dans les **145 pays partenaires éligibles** couverts par les instruments de développement et de coopération de l'UE (voir l'Annexe 1 pour obtenir la liste complète des pays) :

- L'Amérique latine, l'Asie (y compris l'Asie centrale) et le Moyen-Orient ;
- L'Afrique, les Caraïbes et le Pacifique ;
- Le voisinage européen.

Les actions de SOCIEUX+ ciblent et bénéficient à l'institution publique ou mandatée dans le pays partenaire grâce à une expertise d'excellence pour des activités d'assistance technique à court terme. Ces institutions partenaires sont des autorités publiques et des organismes mandatés (nationaux et locaux) chargés de la protection sociale et ayant des responsabilités dans les domaines de la protection sociale, du travail et de l'emploi.

SOCIEUX+ vise **les autorités publiques et les organismes mandatés** chargés de la protection sociale, du travail et de l'emploi au niveau national et local dans les pays partenaires. Plus précisément, les organismes des secteurs public et semi-public sont considérés comme éligibles : gouvernements centraux, ministères, conseils législatifs et gouvernements régionaux, organismes mandatés, autres institutions responsables de la mise en œuvre ou de la fourniture de la protection sociale, du travail et de l'emploi. Ces institutions partenaires doivent avoir des responsabilités dans les domaines couverts par le travail de SOCIEUX+.

Le groupe peut également coopérer avec les **partenaires sociaux** engagés dans le dialogue social et qui ont une influence sur le programme politique et de développement de SOCIEUX+ tels que les syndicats, les organisations d'employeurs et de travailleurs et les associations, les organismes cadres et bien d'autres encore. Ces acteurs doivent également être pris en compte dans la mise en œuvre d'actions au bénéfice d'autres institutions partenaires le cas échéant afin de garantir la réalisation et la pérennité des objectifs établis pour les actions.

Les domaines d'assistance technique de SOCIEUX+

En principe, la plupart des politiques et mesures visant à atténuer la pauvreté, à réduire la vulnérabilité, à assurer la sécurité des revenus et l'accès aux services essentiels et aux opportunités d'emploi dans le cadre de la protection sociale, du travail et de l'emploi peuvent être soutenues par des actions individuelles.

Le travail et l'emploi

SOCIEUX+ concentre ses efforts dans le domaine du travail et de l'emploi en soutenant des institutions partenaires éligibles, en particulier des ministères du travail et des agences associées, dans des pays à revenus faibles ou modérés confrontés à de grands enjeux en matière de conception et de mise en œuvre de stratégies d'emploi efficaces et de politiques du marché du travail, y compris, mais sans s'y limiter :

- Des stratégies d'emploi globales dans les différents domaines politiques ;
- Des systèmes d'information sur le marché du travail et d'autres recherches de renseignements et opérationnelles ;
- Des politiques du marché du travail actives et passives ;
- La conformité aux normes internationales du travail ;
- Le travail informel et ses politiques et stratégies de transition économique ;
- L'emploi des populations migrantes ;
- L'enseignement professionnel et le développement de la formation et des compétences ;
- Des programmes de travaux publics à forte intensité de main-d'œuvre ;
- L'intermédiation du marché du travail ;
- Des marchés du travail inclusifs ;
- Et le dialogue social.

La protection sociale

SOCIEUX+ relève les principaux défis des pays partenaires concernant la conception et l'opérationnalisation des systèmes et des programmes de protection sociale qui présentent une meilleure couverture et sont plus équitables, inclusifs, efficaces, appropriés, réalisables sur le plan financier et durables. Le dispositif favorise le soutien aux institutions partenaires éligibles dans les pays à revenus faibles ou modérés. Ce soutien couvre, mais sans s'y limiter :

- Le cadre juridique et institutionnel pour la fourniture d'une couverture sociale efficace et efficiente ;
- Les capacités individuelles et organisationnelles pour l'élaboration des politiques ;
- Le renforcement des capacités pour les programmes, les systèmes et la mise en œuvre des politiques de protection sociale ;
- La promotion et le renforcement des capacités pour les politiques d'intégration et intersectorielles et les questions liées à la protection sociale ;
- La promotion et le renforcement des capacités pour la viabilité des systèmes et programmes de protection sociale financés à l'échelle nationale ;
- La portabilité des avantages sociaux et des droits aux niveaux national et régional ;
- La couverture sociale et l'inclusion des travailleurs migrants et des personnes à leur charge ;
- Et la responsabilisation de la société civile et des partenaires sociaux en matière de protection sociale.
- Où se déroulent les activités ?

Principes de coopération de SOCIEUX+

Toutes les actions et leurs activités sont basées sur les principes suivants :

- La propriété – Les demandes et les actions sont alimentées par la demande et les besoins des institutions partenaires ;
- La dimension « entre pairs » – Les activités mises en œuvre sont basées sur des approches entre pairs entre les institutions, les experts et les professionnels ;
- La préférence pour l'expertise publique – Les experts mobilisés sont essentiellement et de préférence issus d'agences et de ministères publics ou mandatés des États membres de l'UE ;
- La diversification de l'expertise – Les experts mobilisés et les institutions qui fournissent une expertise proviennent autant que possible de plusieurs pays ;
- La collaboration institutionnelle – Les actions doivent encourager la coopération institutionnelle entre les États membres de l'UE et les institutions des pays partenaires ;
- Une approche structurée – Les activités de l'action structurelle (avec plusieurs activités) s'articulent autour de l'objectif spécifique de l'action et y contribuent toutes ;
- La coopération triangulaire et « Sud-Sud » – Les actions et les activités peuvent permettre la coopération entre deux ou plusieurs pays partenaires, et/ou entre des pays partenaires et des institutions des États membres de l'UE ;
- L'absence de chevauchement – Les actions ne doivent pas se chevaucher mais se compléter et créer des synergies avec les programmes de coopération existants financés par l'UE ou d'autres partenaires internationaux pertinents ;
- La gestion basée sur les résultats – Les activités sont gérées de façon rapide, appropriée et pragmatique pour atteindre les résultats définis pour les actions ; et,
- La haute qualité – Les produits des activités répondent à des normes de qualité élevées mais avec des contraintes économiques.

Mobilisation de l'expertise

SOCIEUX+ engage des experts issus essentiellement des **administrations publiques des États membres de l'Union européenne** de façon à faciliter le partage des connaissances et de l'expérience dans le cadre d'un examen entre pairs. Les professionnels des administrations et des organismes mandatés des pays partenaires peuvent aussi apporter de la valeur ajoutée dans la **coopération triangulaire**.

Lorsque c'est nécessaire, des experts d'autres organisations, par exemple des organisations internationales, des universités, de la société civile et des consultants privés peuvent être impliqués dans des actions de SOCIEUX+.

2 COMMENT FONCTIONNE SOCIEUX+

SOCIEUX+ est un dispositif basé sur la demande où les institutions des pays partenaires soumettent des demandes dans un format simple. L'équipe de SOCIEUX+ ajuste ensuite la demande en collaboration avec l'institution partenaire requérante afin de garantir une coopération technique bien définie et sur mesure.

REQUEST

- + Partner Institutions submit request

NEEDS ANALYSIS >

EVALUATION AND KNOWLEDGE DEVELOPMENT

- + Evaluation by all stakeholders
- + Sharing best practices



PREPARATION

- + Fine tuning of expected results and interventions

OPERATIONS

- + Rapid mobilisation of experts
- + Implementation of actions

COMMENT PRÉSENTER UNE DEMANDE

Les institutions intéressées dans les pays partenaires sont invitées à demander l'assistance technique de SOCIEUX+ selon les règles présentées ci-après :

1. Le **Formulaire de demande** peut être téléchargé depuis le [site Internet](#) de SOCIEUX+. Si vous rencontrez des problèmes pour télécharger le Formulaire de demande, veuillez contacter l'équipe de SOCIEUX+ (contact@socieux.eu)
2. Le Formulaire de demande doit être renseigné en **anglais**, en **français**, en **espagnol** ou en **portugais** ;
3. Joignez les **documents d'accompagnement et les informations nécessaires** ;
4. **Signez** et **datez** la demande ;
5. Téléchargez le Formulaire de demande dans **SOCIEUX+** ou renvoyez-le par **e-mail** ou par **courrier** à l'adresse suivante :

Expertise de l'UE en matière de protection sociale, de travail et d'emploi SOCIEUX+
 FPS Social Security – Boulevard du Jardin Botanique 50, Boîte 135
 N° téléphone : +32 (0) 252 86629 / E-mail : requests@socieux.eu

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les demandes d'actions d'assistance technique seront évaluées et approuvées sur la base des critères suivants :

Principales conditions d'admissibilité

- La demande provient-elle d'un pays qui figure dans la zone d'intervention géographique de SOCIEUX+ ? (voir l'Annexe 1)
- L'institution qui présente la demande est-elle une autorité publique, un organisme mandaté ou un partenaire social ?
- L'objet de la demande s'inscrit-il dans le champ de compétence de SOCIEUX+ ?

Cohérence et complémentarité

- Votre demande est-elle en accord avec les politiques et les stratégies nationales ? Si c'est le cas, répertoriez et décrivez brièvement ces politiques et stratégies. Dans quelle mesure sont-elles liées aux objectifs de votre demande ?

- Collaborez-vous ou prévoyez-vous de collaborer avec un ancien membre ou un membre actuel de l'UE (ou un partenaire) dans le domaine d'assistance technique proposé ? Si c'est le cas, merci d'indiquer l'intervention, les principaux acteurs et les partenaires internationaux. Expliquez brièvement comment le dispositif SOCIEUX+ les complétera.

Pérennité

- Les résultats attendus de la demande sont-ils pertinents pour le développement et/ou la pérennité des systèmes de protection sociale, des politiques en matière d'emploi et du travail dans votre pays ? Si oui, expliquez brièvement de quelle façon.
- L'assistance technique demandée est-elle pertinente pour le développement des capacités de votre institution ? Si oui, expliquez brièvement de quelle façon.

Faisabilité

- Êtes-vous intéressé par les apports techniques d'une institution particulière de l'UE et/ou de l'administration d'un État membre de l'UE et/ou d'une agence mandatée ? Si oui, précisez le nom et/ou le pays de cette institution.
- Existe-t-il des institutions dans votre région dont vous pouvez bénéficier de l'expérience pour mettre en œuvre l'action proposée ? Si oui, précisez le nom et/ou le pays de cette institution.

Approbation de la demande

Les demandes sont examinées et évaluées selon les critères présentés ci-dessus par l'équipe de SOCIEUX+. La décision finale sera communiquée par e-mail à l'institution ou aux institutions environ trois semaines après réception de la demande.

3 FINANCES ET LOGISTIQUE

Coûts supportés par SOCIEUX+

Pour toutes les actions menées dans le cadre de SOCIEUX+, les coûts suivants peuvent être supportés :

- Compensation financière, de déplacement et d'hébergement pour les experts embauchés
- Traduction de documents
- Interprètes
- Pour les ateliers ou les séminaires : les frais de réunion, de restauration, d'interprétariat, dans certaines conditions (voir ci-après).

Les experts qui font partie du personnel d'une institution partenaire bénéficiant d'une action n'ont droit à aucune indemnité financière si leur organisation est bénéficiaire de l'action.

Implication de l'institution partenaire

L'institution partenaire doit être activement impliquée dans la définition des besoins logistiques de la mission et leur préparation. Elle doit y contribuer en nature ou financièrement (p. ex. en mettant des salles de réunion, des services d'interprétation ou des personnes-ressources à disposition de l'activité). Elle peut également être invitée à préparer et à exécuter les dispositions logistiques.

Annexe 1. Liste des pays éligibles dans le cadre de SOCIEUX+¹

Dans le cadre de l'**Instrument de coopération au développement** (programmes géographiques de l'ICD)

Amérique latine		Asie		Asie centrale	Moyen-Orient
Argentine	Honduras	Afghanistan	Maldives	Kazakhstan	Irak
Bolivie	Mexique	Bangladesh	Mongolie	Kirghizistan	Iran
Brésil	Nicaragua	Bhoutan	Myanmar	Ouzbékistan	Yémen
Chili	Panama	Cambodge	Népal	Tadjikistan	
Colombie	Paraguay	Chine	Pakistan	Turkménistan	
Costa Rica	Pérou	Inde	Philippines		
El Salvador	Uruguay	Indonésie	Sri Lanka		
Équateur	Vénézuéla	Laos	Thaïlande		
Guatemala		Malaisie	Vietnam		

Dans le cadre de l'**Instrument européen de voisinage**

Algérie	Égypte	Liban	Palestine
Arménie	Géorgie	Libye	Syrie
Azerbaïdjan	Israël	Maroc	Tunisie
Biélorussie	Jordanie	Moldavie	Ukraine

Dans le cadre du **Fonds européen de développement**

Afrique			Caraïbes	Pacifique
Afrique du Sud	Gambie	Ouganda	Antigua-et-Barbuda	Fidji
Angola	Ghana	République centrafricaine	Bahamas	Îles Cook
Bénin	Guinée	Rwanda	Barbade	Îles Marshall
Botswana	Guinée équatoriale	São Tomé-et-Principe	Bélize	Îles Salomon
Burkina Faso	Guinée-Bissau	Sénégal	Cuba	Kiribati
Burundi	Kenya	Seychelles	Dominique	Micronésie
Cameroun	Lesotho	Sierra Leone	Grenade	Nauru
Cap-Vert	Libéria	Somalie	Guyane	Nioué
Comores	Madagascar	Soudan	Haïti	Palaos
Congo (République démocratique du)	Malawi	Soudan du Sud	Haïti	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Congo (République du)	Mali	Swaziland	Jamaïque	Samoa
Côte d'Ivoire	Maurice	Tanzanie	République dominicaine	Timor-Leste
Djibouti	Mauritanie	Tchad	Sainte Lucie	Tonga
Érythrée	Mozambique	Togo	Saint-Kitts-et-Nevis	Tuvalu
Éthiopie	Namibie	Zambie	Saint-Vincent-et-les Grenadines	Vanuatu
Gabon	Niger	Zimbabwe	Suriname	
	Nigeria		Trinité-et-Tobago	

¹ Selon l'assistance d'EuropeAid